

Responsabilité en matière de droits humains

Externalisation et contre-mesures

Résumé de l'étude

L'étude de l'Institution suisse des droits humains (ISDH) « Responsabilité en matière de droits humains : externalisation et contre-mesures » se veut un document de référence sur l'externalisation de la responsabilité en matière de droits humains dans un monde géographiquement et temporellement connecté. Elle délimite le phénomène, en montre les conséquences et identifie de possibles contre-mesures. Elle part du constat que la conception traditionnelle des droits humains – centrée sur l'Etat, limitée à un territoire précis et au temps présent – n'est bien souvent plus à la hauteur des enjeux mondiaux actuels, notamment dans le domaine du changement climatique, des chaînes de valeur mondiales, de la migration et de la numérisation.

L'étude montre que les Etats et les entreprises peuvent externaliser leur responsabilité en matière de droits humains en la transférant dans l'espace, dans le temps ou à d'autres acteurs. Cette externalisation rend difficile l'accès à la justice pour les personnes lésées, augmente le risque de violation des droits humains et renforce les inégalités mondiales. Les groupes de population vulnérables qui font souvent l'objet de discrimination multiple en subissent les conséquences de manière particulièrement forte.

Le processus inverse, l'internalisation, qui consiste à déterminer de nouveau clairement les responsabilités, y est aussi abordée. Cette démarche, fruit de développements juridiques, de réglementations politiques, de litiges stratégiques ou de mobilisation sociale, aide à faire en sorte que les obligations en matière de droits humains ne s'arrêtent pas aux frontières géographiques et générationnelles.

En Suisse également, on observe que dans plusieurs domaines politiques, la responsabilité en matière de droits humains est à la fois externalisée et internalisée, ce que montrent des exemples concrets.

L'étude souligne, en conclusion, la nécessité d'étendre la notion de responsabilité en matière de droits humains et de consolider des champs d'action concrets, que sont en particulier l'accès à la justice, la mise en œuvre des normes existantes, la réglementation des acteurs économiques et numériques ainsi que la coopération internationale. Autant de domaines dans lesquels les institutions nationales des droits humains, telles que l'Institution suisse des droits humains (ISDH), jouent un rôle essentiel de multiplicatrices, d'observatrices et de force de proposition pour la réalisation des droits humains, entre externalisation et internalisation.

→ Lire l'étude complète

→ A propos de l'ISDH